

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 37



N°074

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2023

**L'AN deux mille vingt-trois, le 25 mai**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, BOUCHA Safia.

Excusés :



Représentés par :

Madame Marie-Françoise MESSEZ

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Solène DA SILVA

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Annie VACHER

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Marie-Amélie ANQUETIL

Madame Fatima YAOU

Madame Evelyn YONNET-SALVATOR

Monsieur Jérôme LEGENDRE

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Pierre SACK

Madame Kourtoum SACKHO

Monsieur Damien BIDAL

Madame Patricia LOE

Madame Marie-Pascale REMY

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

---

Secrétaire de séance : LEROY Franck

---



DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires  
Culturelles/Service Culture

**OBJET : Approbation du principe et des modalités du dépôt d'une demande de labellisation au Patrimoine régional du bâtiment situé au 1 rue Sadi Carnot.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zakia BOUZIDI,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°149 du 30 septembre 2021 autorisant la Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 161 du 14 octobre 2021 relative au bail de longue durée avec l'association les Poussières ;

Vu l'appel à candidatures lancé par la Région Ile-de-France dans le cadre du label « Patrimoine d'intérêt régional » en faveur du patrimoine non protégé qui vise la restauration et la valorisation des sites non classés et non-inscrits aux Monuments historiques ;

Vu le projet de demande de labellisation au Patrimoine régional présentée par l'association les Poussières pour le compte de la Ville auprès de la Région Ile-de-France ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers est propriétaire du bien sis 1 rue Sadi Carnot à Aubervilliers cadastré BE n° 77 ;

Considérant que l'association les Poussières doit réaliser des travaux sur le site pour une valeur de 400 000 euros conformément au bail de location de longue durée ;

Considérant que pour permettre à l'association les Poussières de déposer une demande de labellisation auprès de la Région Ile-de-France, l'accord de la Ville, propriétaire, est demandé ;

Considérant que ce label permettra à l'association les Poussières, locataire, de déposer des demandes de subvention en investissement auprès de la région Ile-de-France pour l'aspect patrimonial du bâtiment ;

Considérant l'intérêt que représentent la restauration et la valorisation de ce patrimoine communal pour le territoire d'Aubervilliers.

Adoption à l'unanimité par 47 pour , 2 ne prennent pas part au vote( Thierry AUGY,



Jean-Jacques KARMAN)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de demande de labellisation déposée auprès de la Région Ile-de-France par l'association les Poussières pour le compte de la Ville.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 05/06/23**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20230525-lmc130293A-DE-1-1**

**Publiée le : 05/06/23**

**Certifiée exécutoire : 05/06/23**

Le Maire,

Karine FRANCLLET



